

Code Natura 2000 : 1308

Barbastelle

Carte d'identité

Nom scientifique : *Barbastella barbastellus*

Classification : mammifère, Chiroptère

Taille : 45-58 mm

Envergure : 262-292 mm

Poids : 6-13 g

Espérance de vie : plus de 20 ans

Présence en Wallonie : toute l'année

Site de reproduction : sous les larges plaques d'écorces qui se décollent des troncs

Site d'hivernation : arbres creux, écorces décollées, cavités souterraines

Nombre de jeunes : 1 jeune par an

Période de reproduction : de mai à septembre

Période d'hivernage : de novembre à mars

Alimentation : petits insectes

Protection : protection des gîtes de reproduction et d'hivernation, maintien du bocage, des bois et d'une agriculture extensive. Maintien d'arbres creux et d'arbres morts

Statut : au seuil de l'extinction

Identifier

Cette chauve-souris forestière de taille moyenne possède un pelage caractéristique long et soyeux, d'aspect général très sombre à noir parfois grisonnant. La pointe des poils du dos est blanchâtre, le ventre est gris foncé et la face noire. Les oreilles sont noires, très larges et soudées entre elles sur le front. La bouche est très étroite.

Son vol est rapide et agile. À la nuit venue, elle évolue à la cime des arbres, à la lisière des zones boisées, sur les chemins forestiers, le long des haies, dans les jardins et les parcs. Elle affectionne particulièrement les forêts feuillues âgées, avec strate buissonnante.

Observer

La barbastelle est une des espèces de chauves-souris les plus rares et en même temps les plus menacées de la Région wallonne, avec seulement trois individus observés depuis 1990. L'espèce a été notée en hibernation dans les vallées du Houyoux, de la Marche et de la Semois ardennaise. Aucune colonie estivale de cette espèce n'est actuellement connue en Région wallonne. La population de Wallonie s'est raréfiée et est estimée à moins de 50 individus. Cette espèce est donc au bord de l'extinction.



© J.-L. Gathoye

En raison de sa bouche étroite, elle ne capture que des proies de petite taille à la carapace molle telles que de petits coléoptères, beaucoup de petits papillons de nuit ainsi que des mouchettes, moustiques, phryganes et autres invertébrés de petite taille. Son régime alimentaire est très ciblé.

La barbastelle est une espèce très sensible aux dérangements. Sa fidélité aux gîtes d'estivage et d'hivernage est très grande et elle peut se déplacer de quelques dizaines de kilomètres de son gîte de reproduction pour hiverner dans un milieu souterrain.

Pour mettre bas et élever les jeunes, les femelles se rassemblent en petites colonies situées dans des trous d'arbres ou des écorces décollées.

Les gîtes d'hivernation de la barbastelle sont principalement des cavités dans les arbres, mais aussi des cavités souterraines. Peu frileuse, la barbastelle choisira un emplacement où la température sera située entre 0 °C et 6 °C, souvent près des entrées. On la retrouve accrochée à la paroi ou dans les fissures, fentes et disjointements de la voûte.

Protéger

Les barbastelles sont rarissimes, mais en plus très farouches. Pour protéger cette chauve-souris menacée, il est essentiel que les techniques d'exploitation de la forêt prennent en compte ses habitudes comportementales.



La barbastelle affectionne les vieilles forêts de feuillus aux troncs massifs, et surtout les parcelles où la gestion forestière intègre la conservation de très vieux arbres et sauvegarde ces derniers sur pied, même après leur mort. Les chauves-souris se réfugient surtout sous les larges plaques d'écorces qui se décollent des troncs.

Les gîtes sont plus nombreux dans les peuplements ne faisant l'objet d'aucune exploitation forestière et où le sous-bois est développé.

Les barbastelles effectuent de longs trajets vers leurs terrains de chasse, jusqu'à 10 km du gîte.

Il convient donc de conserver les vieux troncs présentant des fissures ainsi que les fûts aux écorces décollées (1 à 2 arbres par hectare de forêt) et maintenir de vieilles futaies de feuillus (diamètre des bois > à 40 cm) potentiellement intéressantes pour la formation de cavités dans les troncs. Il faut également veiller à préserver et développer une végétation adaptée en périphérie du gîte.

Les gîtes d'hibernation doivent être protégés par un statut légal (réserve naturelle, cavité souterraine d'intérêt scientifique) et correctement aménagés afin d'empêcher les intrusions humaines non désirées durant la période d'hibernation (d'octobre à avril) et de permettre un accès aux chauves-souris en vol direct. Il faut empêcher le comblement des cavités ou leur fermeture inadaptée.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

